

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1419

présenté par

M. Naegelen, Mme Auconie, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Herth, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer et M. Zumkeller

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	0
Vie politique, culturelle et associative	0	3 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	0
TOTAUX	0	3 000 000
SOLDE	-3 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement fait partie des pistes d'économies proposées par le groupe UDI, Agir et Indépendants pour réduire la dépense publique. Il vise à supprimer la carte d'électeur, faisant ainsi économiser trois millions d'euros au sein de l'action n° 2 portant les crédits d'organisation des

élections du programme 232 « vie politique, culturelle et associative ». La carte d'électeur représente un coût à la fois pour l'État et pour les collectivités alors qu'il est loisible aux électeurs de trouver les informations qu'elle contient sur internet.